



TERRE D'ADELES - AMAP POISSON CONTRAT D'ENGAGEMENT – Année 2015

Pascal CHABRERIE est un pêcheur basé au port d'Arcachon depuis plus de 20 ans. Il pêche à la journée ce qui équivaut à 280 sorties pour l'année 2013 sur un bateau de moins de 12 mètres : le « **NICORA** ». Ce bateau possède un filet de 20 km permettant la réalisation d'une pêche côtière. Pascal CHABRERIE sensibilise son personnel (4 personnes) au respect de la mer : ne pas rejeter les déchets, rejeter par contre les petits poissons...

Il souhaite se diversifier, ne plus travailler exclusivement avec les mareyeurs pour travailler davantage en vente directe. Les AMAP correspondent bien à l'évolution de son choix de vie.

Par la signature du présent contrat, les consomm'acteurs adhérents de Terre d'ADELES, l'association Terre d'ADELES et Pascal CHABRERIE, pêcheur à bord du « **NICORA** », s'engagent à respecter le lien producteur - consomm'acteurs conformément à l'esprit de la Charte des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander de janvier à décembre 2015 une caisse, mensuelle ou bimestrielle d'une valeur de 33 euros et contenant 3 kg de poisson, livrée par le pêcheur Pascal CHABRERIE.
- 2) Signer, à la commande, 12 ou 6 chèques à l'ordre de « Pascal CHABRERIE » ainsi que le bon de commande. Ces chèques déposés auprès des coordinateurs de l'association Terre d'ADELES seront remis au pêcheur le jour de la livraison.
- 3) Venir chercher personnellement le poisson commandé ou le faire prendre par une autre personne, lors des livraisons du vendredi, selon le calendrier établi. Toute commande oubliée est une commande due.

Calendrier des livraisons 2015

16/01 – 13/02 – 13/03 – 17/04 – 22/05 – 12/06 – 03/07 - 28/08 – 18/09 – 16/10 – 20/11 – 18/12
--

- 4) Trouver un remplaçant si pour des raisons exceptionnelles l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide pourra être apportée par les coordinateurs de Terre d'ADELES.

L'association Terre d'ADELES s'engage à faciliter le lien producteur – consomm'acteurs et pour cela à :

- 1) Désigner un ou plusieurs coordinateurs référents chargés d'organiser les livraisons mensuelles :
Coordinateurs poisson : **Olivier TROUILLOUD** et **Zineb SEUVE**
olivier.trouilloud@terredadeles.org zineb.seuve@terredadeles.org
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison.
- 3) Assurer la transmission du paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérent(e)s informé(e)s, après accord du CA, des propositions du pêcheur Pascal CHABRERIE.

Le pêcheur Pascal CHABRERIE s'engage à :

- 1) Préparer chaque mois des caissettes comprenant 3 kg de poisson au prix de 11 € le kg, vidé, non écaillé, pêché la veille ou le jour même. La caisse comprend un kilo de chaque espèce, selon la pêche et la saison : sole, bar, merlan, daurade, merluchon, maigre, rouget, turbotin. Si la pêche ne permet pas d'obtenir 3 espèces de poisson, il y aura au moins 2 kg de poisson noble et le troisième kg sera d'une espèce moins « noble ».
- 2) Prévenir l'association Terre d'ADELES dans le cas où une maladie ou une intempérie l'empêcherait de respecter son engagement. Une décision commune serait alors prise.
- 3) Informer les consomm'acteurs dans la plus grande transparence.

Terre d'ADELES, ses adhérents consomm'acteurs, les coordinateurs ainsi que Pascal CHABRERIE s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante.

Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et Pascal CHABRERIE s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Pascal CHABRERIE

Pour Terre d'ADELES :
Zineb SEUVE ou Olivier TROUILLOUD

Fait à PESSAC le
Le consomm'acteur :
Nom Prénom